VendéeHabitat

Le futur a de l'expérience

Vendée Habitat
Pôle Comptabilité Clients
02.51.09.85.65
28 rue Benjamin Franklin CS 60045
85002 La Roche-sur-Yon Cedex

Mandat de prélèvement SEPA

ICS : FR42ZZZ405296

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Vendée Habitat** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Vendée Habitat**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique du Mandat (RUM):
Cadre réservé à Vendée Habitat

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
CP : .....
Ville : .....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Joindre un RIB

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC - Code international d'identification de votre banque

RÉFÉRENCE LOCATAIRE

Numéro de contrat
Cadre réservé au Pôle Comptabilité Clients

Numéro de module
Cadre réservé aux agences

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent ☑ au 3 ☐ au 7 ☐ au 12 ☐ au 15 ☐ Paiement ponctuel ☐

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification prévues aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Excepté la RUM qui peut être communiquée par la suite, les informations stipulées doivent être renseignées correctement sur le mandat avant la signature du client. Dans le cas contraire, le mandat est invalide.

En accord avec la réglementation en vigueur, Vendée Habitat a décidé de réduire le délai de notification du montant et de la date de prélèvement. La signature de ce mandat vaudra acceptation de la réduction du délai de prévenance initialement prévu par la réglementation. L'avis d'échéance tiendra lieu de notification au locataire et en reprendra les éléments constitutifs obligatoires.